



Aubervilliers, le 28 juillet 2015

Le Maire Pascal Beudet proteste contre le tracé du mur à Beit Jala (Palestine) et interpelle l'Ambassadeur d'Israël en France

Monsieur l'Ambassadeur,

La Ville d'Aubervilliers, vous le savez, est jumelée avec la Municipalité de Beit Jala depuis 1997. Depuis la signature de cet accord par le Maire de l'époque, Jack Ralite, aussi bien moi-même que mon prédécesseur, Jacques Salvator, avons confirmé la poursuite de cette coopération, pour nous tous hautement symbolique à plusieurs égards.

J'aurais aimé vous dire à quel point sont forts les liens établis entre nos deux villes, à travers l'organisation d'événements culturels, sportifs, humanitaires, éducatifs. Bon nombre d'Aubervilliersiens ont visité Beit Jala (mais aussi la Cisjordanie et Israël) et se font aujourd'hui une idée assez précise de la situation locale. Nous travaillons de pair avec notre ville jumelle d'Iéna en Allemagne, également jumelée à Beit Jala. A plusieurs étapes de cette histoire nous avons cherché une collectivité locale partenaire en Israël, cela reste un souhait à accomplir le moment venu.

Je m'adresse à vous aujourd'hui sur une affaire assez dramatique qui vient de frapper la population de Beit Jala.

Malgré les protestations internationales, votre Gouvernement entend poursuivre la construction du mur de séparation et l'agrandissement ou la construction de colonies de peuplement sur les territoires palestiniens occupés.

A Beit Jala, déjà amputée d'énormes parties de ses terres par le mur, par la route de contournement, par l'édification de colonies illégales, se déroule un épisode de cette construction qui est lourd de conséquences : la Cour Suprême d'Israël a décidé d'accepter un tracé du mur qui séparera les terres appartenant à 58 familles de Beit Jala de leur lieu de résidence.

C'est un coup de force qui vient renfermer la population de Beit Jala dans un périmètre de plus en plus réduit. C'est un mauvais coup pour l'économie locale puisque ce sont des terres productives qui seront rendues d'accès difficile. C'est une humiliation de plus qui freine net tout élan de dialogue, de mise en confiance, de rapprochement pour la recherche d'une paix durable.

C'est « décevant et inquiétant », pour reprendre les termes de la représentation de l'Union Européenne, qui a entériné l'avis de la Cour internationale de Justice, considérant que la construction de la barrière de séparation sur le territoire occupé est illégale.

C'est surprenant, décevant et inquiétant aussi parce que la même Cour Suprême d'Israël avait délibéré autrement il y a seulement trois mois, considérant que le tracé du mur voulu par l'armée n'était pas justifié par des considérations de sécurité.

Je dois vous faire part de mon émotion, de ma réprobation de cette décision et de ma solidarité avec nos collègues de la Municipalité de Beit Jala et ce, dans l'intérêt de la paix.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur, Excellence, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Pascal Beudet
Maire d'Aubervilliers
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis